


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

	Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON EN FOREZ	Délibération n° D20232808-02 Du 28 août 2023 ASSOCIATION LES COCCINELLES DEMANDE DE SUBVENTION
---	---	---

Nombre de membres			Date de la convocation	17.08.2023
Afférents au conseil municipal	15		Date d'affichage	17.08.2023
En exercice	15			
Qui ont pris part à la délibération	11	Pouvoir	4	

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit du mois d'août à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire

Étaient présents : BEAL H – FOLLEAT J – GALLON M – RIVAL N - DELORME D – MAILLET-BERT P – CHATAING P – BONNEVAUX V – PITAVY A – DAURELLE T - JOUMARD-DESSALCES S - SIBAUD-BUSSAC L — PAULET N – MAURICE M – BOUREILLE C (11)

Absents : CHATAING P – BONNEVAUX V – PITAVY A – BOUREILLE C (4)

Secrétaire : Josette FOLLÉAT

ASSOCIATION LES COCCINELLES DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande de subvention de l'association les Coccinelles qui souhaite compléter son équipement par l'acquisition de deux nouvelles barres supplémentaires et d'un tapis

Montant de l'investissement réalisé : 3 448 €.



Il propose un soutien financier à hauteur de **624 €**

Il demande à l'Assemblée de bien vouloir statuer.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- **Accepte** l'octroi d'une **subvention** exceptionnelle à l'association les Coccinelles pour un montant de **624 €** ;
- **S'engage** à réserver au budget les crédits nécessaires ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait à Usson en Forez, le 29 août 2023.

Hervé BÉAL, Maire 	Josette FOLLÉAT, secrétaire de séance 
--	--

